

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 24 juillet 2024

Pourrait délégué de
signature à **M. Mehdi
HAMMOUCHE** Directeur et
Responsable du pôle
attractivité et
développement
économique à **M. Frédéric
FOURGNAUD**, Directeur,
à **Mme Fanny DUBAN**,
Directrice et à **Mme Céline
AUPETIT**, Directrice à
Limoges Métropole

N° 25483

**Le Code général des collectivités territoriales et
notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10**
**et la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant
délégation d'attributions du conseil communautaire au
Président.**

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous
sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation
de signature aux directeurs généraux adjoints, des services
et aux responsables de service et que cette délégation
peut être étendue aux attributions confiées par l'organe
collectif au Président.

CONSIDÉRANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure
les fonctions de Directeur et Responsable du pôle
attractivité et développement économique.

CONSIDÉRANT que M. Frédéric FOURGNAUD
assure les fonctions de Directeur du développement
économique, au sein du Pôle attractivité et développement
économique.

CONSIDÉRANT que Mme Fanny DUBAN assure les
fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des
coopérations, au sein du Pôle attractivité et développement
économique.

CONSIDÉRANT que Mme Céline AUPETIT assure
les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle
attractivité et développement économique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du
Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du Code général des
collectivités territoriales, à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle
attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle attractivité et
développement économique.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du
Pôle attractivité et développement économique.
- Tout acte de commande et compte sous le sigle RHOSE, toutes conditions
généralistes d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit
la procédure mise en œuvre inférieurs à 40 000 € et du Pôle attractivité et
développement économique.
- Ordres de mission (et tous les documents y relatifs) concernant les agents du
Pôle attractivité et développement économique limités aux déplacements au sein de la
Région Nouvelle Aquitaine.
- Conventions d'occupation des salles sur floor.
- Tout courrier d'accueil de réception des demandes de subventions déposées sur la
plate-forme de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Mehdi HAMMOUCHE,
délégué est donnée sous les mêmes conditions, d'accepter des ordres de mission
et des documents y relatifs à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur, à Mme Fanny DUBAN,
Directrice et à Mme Céline AUPETIT, Directrice.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du pôle attractivité et développement économique, à M Frédéric FOURGNAUD, Directeur, à Mme Fanny DUBAN, Directrice et à Mme Céline AUPETIT

1 DOCUMENT - Publié le 26 Juillet 2024



ARR_25483_HAMMOUCHE.pdf
(.pdf, 157,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**